



REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF U13 2024/2025

Sauf indication spécifiée ci-dessous, les championnats suivent les règlements édités par la FFRS pour la saison 2024/2025

1. Formule de la compétition

- 1.1. Le championnat régional IDF U13 IDF se déroule en plateaux indépendants.
- 1.2. Il n'est pas établi de classement des équipes.

2. Ententes

- 2.1. Les ententes U13 se font par demande déposée sur Rolskanet selon le dispositif fédéral au plus tard à la fin des inscriptions en championnat U13 IDF.

3. Heure, lieu et modalités des rencontres

- 3.1. Les matchs organisés par la ligue IDF ne pourront avoir lieu que dans un gymnase situé sur le territoire de l'IDF, quel que soit le siège de l'association ou de l'entente participante.
- 3.2. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 13h00 et 20h00 ou le dimanche entre 9h00 et 18h00, sauf dérogation autorisée par la Commission Roller Hockey IDF.
- 3.3. Les dates possibles des matchs sont celles indiquées sur le calendrier régional fixé par la commission Roller Hockey IDF.
- 3.4. Le club recevant la rencontre doit fournir 15 palets pour l'échauffement de l'équipe adverse. Dans le cadre d'un plateau, et pour les rencontres qu'il ne joue pas, il doit fournir 15 palets à chaque équipe en début d'échauffement.
- 3.5. Par dérogation au RSG, le club receveur doit disposer de 2 jeux de maillots de couleurs opposées et porter le maillot le plus contrasté par rapport à l'adversaire. En cas de plateau, il doit également disposer de jeux de 14 chasubles identiques pour prêt aux équipes si nécessaire.

4. Format des matchs

4.1. Equipes

- 4.1.1. Le nombre minimal de joueur est fixé à 6 et 1 gardien de but, et le nombre maximal est fixé à 14 et 2 gardiens de but. Il est recommandé d'avoir 8 joueurs et 1 gardien de but.

4.2. Pénalités

- 4.2.1. Les fautes du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey passibles de pénalités mineures sont à sanctionner par un tir de pénalité immédiat (aucune pénalité différée n'est à appliquer).
 - 4.2.1.1. Le tir de pénalité est effectué par le joueur victime de la faute s'il peut être identifié et est en état d'effectuer le tir.
 - 4.2.1.2. Si le joueur victime ne peut être identifié ou ne peut effectuer le tir, un des joueurs présents sur le terrain et désigné par son capitaine peut effectuer le tir de pénalité.
- 4.2.2. En cas d'infractions similaires répétées, ou de fautes passibles d'une pénalité majeure, d'une pénalité de méconduite ou de méconduite pour le match, l'arbitre peut exclure un joueur pour la durée du match.



4.3. Temps de jeu

4.3.1. Le temps de jeu est de 20 minutes.

4.3.1.1. Selon le nombre d'équipes présentes et le nombre de match à jouer, le temps de jeu pourra être modifié par la Commission Roller Hockey IDF.

4.4. Règles de jeu spécifiques

4.4.1. Tout au long du match les gardiens sont placés du côté de leur banc.

4.4.2. Une sonnerie toute les 1'15 indique à chaque équipe qu'elle doit procéder à une rotation de joueurs.

4.4.3. A la sonnerie le porteur du palet le laisse immédiatement en place et les 4 joueurs de chaque équipe se dirigent vers leur banc. Les joueurs entrants peuvent entrer en jeu à partir de la sonnerie, la porte du banc ne doit pas être ouverte avant la sonnerie.

4.4.3.1. Le fait d'interférer avec le jeu en revenant sur son banc est une faute et doit être traitée comme pénalité mineure selon les modalités de l'article 4.1.

4.4.3.2. Si une équipe comprend un nombre de joueurs qui n'est pas multiple de 4 et qu'une rotation amène certains joueurs à rester en jeu, ces joueurs doivent taper dans la main de leur officiel d'équipe sur le banc avant de repartir en jeu.

4.4.3.3. Un joueur peut quitter le terrain en dehors des sonneries prévues à cet effet, ou d'un arrêt du temps de jeu pour blessure ou pénalité, en cas de difficultés physiques manifestes.

5. Arbitrage

5.1. Les modalités réglementaires de l'arbitrage du championnat U13 IDF sont définies dans les Règlement Régional IDF de l'arbitrage.

6. Saisie et transmission des rapports officiels de match

6.1. Conformément aux dispositions des articles 8.1 à 8.3 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey, le déroulé des rencontres doit être saisi en direct dans l'outil dédié à cet effet sur Rolskanet. Les matchs doivent être clôturés par les officiels de table de marque et les arbitres à l'aide de leurs codes personnels (y compris par les arbitres non diplômés).

6.1.1. Il est possible et recommandé de déroger à cette règle et d'envoyer à la commission Roller Hockey IDF uniquement les scores des matchs joués ainsi que les noms des officiels via la Feuille de résultats en Annexe 1. Dans ce cas la saisie des effectifs des équipes sur Rolskanet reste obligatoire pour chaque match et doit être réalisée par les responsables de chaque équipe.

6.2. Par dérogation à l'article 6.1.4 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey, la saisie des effectifs par les responsables d'équipes doit être terminée 1h avant le coup de d'envoi.

7. Attribution des lieux d'accueil

7.1. La commission sportive IDF de Roller Hockey attribuera après les inscriptions des clubs les lieux des différents plateaux selon les disponibilités indiquées lors de l'inscription.

7.2. Les clubs doivent accuser réception du planning et signaler dès la réception les éventuelles anomalies.



7.3. Passé la validation du planning. En cas d'impossibilité d'accueillir un plateau une pénalité financière de niveau 1 pourra être appliquée au club fautif si celle-ci ne relève pas d'un cas de force majeure, ce caractère étant à l'appréciation de la Commission Roller Hockey IDF uniquement.

8. Forfait

8.1. En cas de forfait d'une équipe celui-ci est sanctionné d'une pénalité financière de niveau 1 s'il est notifié moins d'une semaine avant la date du match concerné.

8.2. En cas de forfait de saison deux pénalités financières de niveau 1 sont imposées au club fautif.

